



ALLIANZ PRÉVENTION

Que faire après un incendie ?

Adoptez le bon réflexe Prévention

Éditorial

Peu après la survenance d'un sinistre incendie, de multiples désordres apparaissent, tant pour les personnes que pour les biens.

En accord avec les experts d'assurance et, le cas échéant, les autorités administratives compétentes, il est indispensable de faire procéder le plus rapidement possible à la décontamination sur site par une société spécialisée.

Cette rapidité de réponse est primordiale afin de minimiser les dommages causés par l'incendie, l'expansion de la fumée et les eaux d'extinction.

Une fois sur le site, l'étendue et la nature de l'incendie sont rigoureusement diagnostiquées pour assurer le plan d'action approprié et éviter de futures conséquences

aggravantes et désastreuses.

Tous les lieux endommagés, les immeubles, machines et biens seront protégés pour être sauvés des conséquences du feu comme de la fumée, de la suie ou de l'eau.

Sécurisation du site

Avant toute opération de sauvetage, il convient de procéder à la sécurisation du site :

- clôture et/ou gardiennage pour éviter tout acte de malveillance pouvant aggraver les effets du sinistre,
- balisage des accès pour la sécurité des personnes.

Puis viendra ensuite le temps des premiers déblaiements et évacuation des gravats, matériels, équipements, mobiliers et marchandises irrécupérables.

Estimation des dommages

Le chemin allant du sinistre vers la décontamination et la remise en état implique d'importantes décisions qui doivent être considérées soigneusement et mises en application correctement afin d'éviter des détours inutiles et coûteux.

À la suite d'un dommage, il est primordial de faire estimer les dégâts par des experts qualifiés.

Être sur place rapidement permet d'évaluer la situation, de définir les priorités et de mettre en application les procédures de réduction du coût des dommages. Ces experts dédiés à la gestion de chaque sinistre s'assurent que les procédures adéquates sont mises en œuvre pour minimiser les dommages, éviter les arrêts d'activité et rendre aux lieux leur état initial aussi vite que possible.

Selon la nature et l'étendue des dégâts, les estimations comprennent :

- les risques sanitaires et la sécurité,
- l'estimation détaillée des coûts et des délais,
- l'estimation des besoins de stabilisation.

Contrôle de la corrosion

Les composants chimiques se dégageant du feu et combinés aux eaux d'extinction peuvent aggraver les dommages sur les systèmes électroniques et mécaniques.

Les systèmes de climatisation et les conduits d'aération sont particulièrement vulnérables à une contamination, parce qu'ils véhiculent la fumée pendant l'incendie.

De plus, les installations informatiques peuvent aussi être détruites par les effets directs ou résiduels de l'humidité et des contaminations acides.

Le recours à des techniques reconnues peut permettre de prévenir la

corrosion, de nettoyer et de préserver les systèmes électroniques et mécaniques ainsi que les équipements informatiques jusqu'à la réhabilitation du site.

Assèchement

La réduction des dégâts est directement liée au temps de réponse et à l'utilisation de techniques efficaces d'assèchement. Le temps est critique et le contrôle de l'hygrométrie peut souvent seul permettre de limiter les effets de la corrosion sur les machines de valeur, le matériel électronique et les stocks.

La mise sous contrôle hygrométrique permettra alors d'envisager une décontamination et une remise en état, évitant ainsi une perte totale.

Décontamination du contenu

Chaque élément, du meuble de valeur jusqu'à l'équipement d'un bureau complet, a besoin d'une évaluation appropriée et individuelle et d'un

traitement de décontamination, avant qu'il ne puisse être rendu à son usage.

Des produits de nettoyage professionnels avec protocoles garantissent le succès du sauvetage.

Contrôle de la corrosion

L'équipement industriel, les machines, les pièces mécaniques, les marchandises et les encours de production peuvent subir des dommages irrémédiables dus à la corrosion ou à l'abrasion.

Une stabilisation immédiate des effets corrosifs peut être obtenue en protégeant les surfaces touchées par un « stop corrosion » à l'aide d'huiles spécifiques ou en plaçant les matériaux sinistrés sous contrôle hygrométrique. Ces mesures, évitant des dégâts irrémédiables, permettent d'envisager ensuite des mesures de décontamination et de sauvetage.



Décontamination des bâtiments

Après un incendie, les effets immédiats sur un bâtiment sont souvent clairement visibles. Cependant les dommages cachés qui peuvent conduire à des dégradations et à des défauts à long terme ne sont pas toujours évidents à identifier.

La contamination peut être un risque sérieux et seule une société spécialisée étudiera entièrement son ampleur en effectuant des prélèvements d'échantillons afin d'analyser et de mesurer l'étendue de cette contamination. Une évaluation détaillée des zones sinistrées, accompagnée de rapports, de conseils et de recommandations de spécialistes, est établie immédiatement afin de prendre les mesures appropriées et rapides.

Sauvetage des documents et données

Différentes techniques existent pour préserver les supports d'information. Qu'il s'agisse de cryolyophilisation sous vide, de lyophilisation thermique, de déshydratation forcée, de technologie de micro-onde, de technologie d'irradiation ou de formes plus standard d'assèchement, notamment la déshumidification sous basse pression à vapeur, des sociétés spécialisées offrent la solution la plus appropriée ou adaptée à vos besoins.



Les ingénieurs Prévention Allianz recommandent

Dans les 48h qui suivent le sinistre incendie, et en accord avec les experts d'assurances et les autorités administratives compétentes, il convient de :

- Procéder à la sécurisation du site (clôture, gardiennage, balisage des accès, etc.)
- Déterminer les priorités et les actions à entreprendre pour sauvegarder le site, telles que :
 - Assèchement
 - Contrôle de corrosion
 - Décontamination des bâtiments et du contenu

Ces dispositions font parties intégrantes du plan de continuité des activités des entreprises.

Découvrez nos solutions de prévention sur [allianz.fr/entreprise](https://www.allianz.fr/entreprise).



Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des assurances

Société anonyme au capital de 991.967.200 €

1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

542 110 291 RCS Nanterre

www.allianz.fr

Document à usage interne et externe, ne pas jeter sur la voie publique.

